



Rémunération 4 gérants majoritaires dans sarl

Par **sandra**, le **13/07/2012** à **15:08**

Bonjour à tous, rnrnJe vous expose dans un premier temps le contexte de ma question:rnrnNous sommes **4 gérants ayant apporté 5000 euros** chacun pour la création d'un restaurant. rnrnJe pense pouvoir dire d'après certaines sources (vous pouvez confirmer ou me dire si je me trompe), que nous somme obligatoirement 4 gérants majoritaires TNS.rnrnMa question est donc la suivante: rnrn**Est-il possible d'avoir une rémunération tous les mois dans ce cadre pour les 4 gérants majoritaires?** rnrn**Si oui, où doit elle apparaitre dans un Tableau de Soldes Intermédiaires de Gestion, et dans un compte de résultat?**rnrnJe vous remercie vivement pour les réponses que vous pourrez m'apporter.rnrnBonne journée,

Par **HMG**, le **15/07/2012** à **14:40**

Bonjour,rnrnVous êtes bien TNS (donc chargés sociales à payer dans ce cadre) tous les 4. rnrnVotre rémunération apparaît dans votre cas en rémunération du personnel dans les sig et le compte de résultat. rnrnSi les moyens de la société le permettent, vous pouvez vous rémunérer. rnrnAttention : il faut faire une AG dans laquelle les associés décident de la rémunération à verser à chacun.